

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes en raison de l'Etat d'urgence sanitaire (Covid 19), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PETIT, Maire.

Présents :

M. Jean-Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Marie-Agnès CHAUVOT, Mme Catherine TILLIER, Mme Delphine GODARD, M. Jérémy DOUHARD, Mme Florence BERLAND, Mme Marie-Christine DURY, M. Patrice TARLET, M. Frédéric PRIEST, M. Yves GATEAUD.

Secrétaire de séance : M. Gérard BERLAND

Approbation du compte rendu de la réunion du 28/05/2020

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

024/2020

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitations des propriétés communales.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 €.
- De demander à tout organisme financeur, l'attributions de subventions.

Changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique 025/2020

Monsieur le Maire informe que, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité la commune à signé le 8 juin 2017 une convention avec la Préfecture en partenariat avec le dispositif

Berger Levraut Echanges Sécurisés (BLES ACTES).

Le certificat électronique est arrivé à échéance en mai 2020 et depuis 2018 la commune est adhérente à Territoires Numériques BFC qui possède dans son offre de service le pack dématérialisation.

Pour ne pas faire double emploi et double charge Monsieur le Maire propose de signer un avenant à la convention de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention et faire les démarches auprès de l'opérateur de transmission homologuée par le Ministère de l'Intérieur (GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté – DIJON) *avenant ci-joint*.

Transports Scolaires 2020/2021 - Avenant avec le transporteur et La Région BFC 026/2020

Monsieur le Maire informe que la procédure de renouvellement des marchés de transport scolaire devait être initiée pour la rentrée 2020/2021.

Toutefois, compte-tenu des conséquences importantes de la crise sanitaire liée au COVID 19 sur le fonctionnement des entreprises de transport de voyageurs ainsi que sur l'organisation des services administratifs respectifs, les consultations afférentes n'ont pu être organisées.

Au regard de ce contexte inédit, le Conseil Régional a voté lors de son Assemblée plénière du 24 avril le report pour la rentrée 2020/2021 de toutes les procédures de renouvellement de ce marché ; il a par ailleurs voté la prolongation d'un an des délégations de compétence aux Autorités organisatrices de second rang (AO2) de Saône-et-Loire pour le transport des élèves de maternelles et primaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2** pour proroger d'un an le marché 001-0002016 avec le titulaire du marché de transports scolaires, soit jusqu'au 15 août 2021.

- **Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1** pour proroger d'un an la durée de la convention de délégation de compétence Transports Scolaires Ligne communales avec la Région Bourgogne Franche Comté, soit jusqu'au 15 août 2021.

Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière : retrait de 2 communes 027/2020

Monsieur le Maire informe :

- A l'Assemblée Générale du 20 février 2020 du Syndicat Intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière, deux communes ont demandé leur retrait pour intégrer la SPA de Roanne. Il s'agit des communes de MELAY et LE DONJON ;

- Chaque commune adhérente à ce Syndicat doit délibérer pour le retrait de ces communes à compter du 21 février 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte le retrait des communes de MELAY et LE DONJON** à compter du 21 février 2020.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) 028/2020

A l'issue des élections municipales, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une nouvelle commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal propose une liste de 24 contribuables parmi lesquels seront désignés, par le directeur régional/départemental des finances publiques, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

COMMISSAIRES TITULAIRES

M. BERLAND Gérard
M. GATEAUD Yves
M. PRIEST Frédéric
Mme DA COSTA Lourdès
Mme FURTIN Jeannette
Mme BERTHIER Françoise
M. DUCERF Edouard
M. GUENARD Julien
M. BONNET David
M. TOURNUS Régis
Mme BERNARD Marie-Pierre
M. DUCERF Pierre

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Mme DURY Marie-Christine
Mme BERLAND Florence
M. TARLET Patrice
Mme CHAUVOT Marie-Agnès
M. DAUVERGNE Christian
M. BERNIGAUD Hervé
Mme VOLAN Chantal
M. PRIEST Pierre
M. BOUCHOT Jean-Marc
M. LEUREAUD Serge
M. BOULOGNE Jacques
M. ROFFAT Pascal